



Outil

Accès aux services Engagement des autorités Plaidoyer Référencement
Renforcement des capacités Renforcement du pouvoir des femmes Sensibilisation
Théorie du changement Qu'est-ce que la protection communautaire

📍 République Démocratique du Congo

Guide du programme de protection communautaire en RDC

Théorie du changement et structure du programme

Par l'équipe de protection d'Oxfam

Le principe fondateur qui sous-tend le programme de protection communautaire repose sur la communication entre les membres de la communauté et avec les autorités locales, qui sont toutes informées de la teneur des droits de l'homme. Ce dialogue peut contribuer à assurer la protection des communautés contre toute forme de violence, coercition et privation délibérée. Pour atteindre cet objectif, le programme vise à faciliter le changement dans trois domaines de résultats principaux :

Droits et actions	L'engagement	Le référencement informé
Les structures de protection communautaire contribuent efficacement à la prévention et à la réponse aux risques de protection au sein des communautés	Les autorités civiles et militaires locales sont plus réceptives et sensibles aux problèmes et aux besoins de protection des communautés.	Les membres de la communauté sont mieux informés et peuvent accéder aux services de protection et de prises en charge.

Structures de protection communautaire

Afin de réaliser ces changements, Oxfam et les partenaires nationaux de la société civile facilitent la mise en place de [structures de protection communautaire \(SPC\)](#). Celles-ci comprennent un **comité de protection communautaire (CPC)**, composé de six hommes et de six femmes qui sont élus par leurs pairs. Parallèlement au CPC, **un forum des femmes (FdF)** est mis en place, composée de 15 membres, qui sont toutes des femmes. Deux de ces femmes font également partie du CPC et assurent ainsi un lien constant entre le CPC et le FdF. Le FdF est établi comme une structure parallèle, car souvent les femmes ont besoin d'un espace séparé dans lequel elles peuvent discuter des questions de protection en toute confiance et en toute confidentialité, avant de les discuter avec le CPC. Ce cadre leur permet également d'aborder les risques de protection spécifiques aux femmes et aux filles. Afin d'atteindre et d'impliquer les villages à proximité, 20 agents de changement (AdC) sont identifiés parmi ces communautés pour mieux intégrer leurs besoins et préoccupations en matière de protection dans le travail des SPC.

Rights and actions

Les membres du CPC, du FdF et les AdC reçoivent des formations (une formation échelonnée) tout au long du programme. Cette formation aborde des sujets de protection basiques, notamment les droits de l'homme. L'analyse du genre est intégrée dans les formations, par exemple à travers des exercices qui facilitent la discussion sur les traditions et la répartition des rôles et des tâches entre les femmes et les hommes.

Suite à des sessions de formation de base initiales sur les droits de l'homme, Oxfam et ses partenaires fournissent un soutien pour permettre l'identification des risques de protection spécifiques au contexte, ce qui forme la base du [plan de protection communautaire \(PPC\)](#). En fonction des risques identifiés, des actions à prendre sont prévues, et pour chacune d'entre elles une analyse de risque est effectuée. Les actions identifiées peuvent inclure la tenue d'une réunion avec les autorités locales pour discuter et/ou négocier des solutions, ou la réalisation d'activités de sensibilisation avec les communautés. Une réunion du FdF a lieu avant chaque réunion du CPC et il est exigé que les questions soulevées à cette réunion soient intégrées dans le PPC.

L'engagement

Le plan de protection communautaire est partagé avec les autorités locales, qui ont été identifiées par les SPC à travers une cartographie des acteurs clés. L'engagement avec les autorités vise à favoriser une approche constructive, plutôt que de confrontation. Des **réunions mixtes**, réunions mensuelles de coordination entre les SPC et des membres des autorités locales, constituent un forum pour la discussion et l'interaction sur les menaces et risques identifiés. Au cours de chaque réunion, les SPC partagent le PPC et des rapports d'abus, et discutent avec les autorités des actions à entreprendre. Ces actions peuvent avoir lieu au niveau local, territorial, provincial, national ou international. Voici des exemples d'actions prises à différents niveaux :

Local	<p>Au village de Cantine en 2011, le FdF a identifié que les frais d'enregistrement de mariage de 25 \$ étaient trop élevés pour de nombreux couples. Cela place les femmes dans une position de vulnérabilité, vu que sans l'enregistrement de mariage les femmes ne sont pas reconnues légalement (par exemple, pour hériter de leurs maris). Les femmes ont fait pression sur les autorités et les frais ont été réduits à 10 \$.</p> <p>À Lushebere, une femme membre du FdF n'a pas eu accès à son héritage après la mort de ses parents. Après avoir reçu une formation sur l'héritage et la succession, elle a discuté avec ses frères et a réussi à les convaincre de lui donner sa part de l'héritage (une portion de terre).</p>
Territorial	<p>À Masisi, les membres du réseau de plaidoyer (RP) ont mené une action de plaidoyer auprès de l'autorité territoriale sur les frais d'enregistrement de mariage – ces frais sont passés de 50 \$ à 10 \$. En un seul mois (mars, le mois de la Femme), 80 mariages ont été enregistrés.</p> <p>À Masisi, des incursions de groupes armés ont été observées par les membres du RP. Ils ont mené des actions de plaidoyer auprès du commandant du Régiment FARDC à Masisi. Ce dernier a décidé d'une position militaire du FARDC sur cet axe ce qui a réduit sensiblement les incidents.</p> <p>À Kitshanga : les membres du RP avaient mené une action de plaidoyer sur les cas de braquage à répétition à Rugarama par des groupes armés auprès du commandant du FARDC basé à Kitshanga et auprès du colonel de district du PNC pour les patrouilles journalières mixtes FARDC et PNC. Les patrouilles mixtes FARDC-PNC sont organisées dans les zones jadis affectées par les incursions des groupes armés sur l'axe Kitsanga – Mweso – Rugarama.</p>

Provincial	Les barrières illégales et payantes entre Eringeti et Kainama rendaient très cher le coût de transport des marchandises entre les deux villes. Grâce à un travail de plaidoyer du Cluster Protection, appuyé par Oxfam, le nombre de barrières a été réduit de 7 à 2.
National	À Kabare en 2009, les éléments FARDC de la 14e brigade ont été cités dans des cas d'extorsion de la population locale. Après que cette question eut été identifiée par le CPC, les tentatives menées par les activistes de paix locaux et les activités des médias locaux n'ont abouti à aucun résultat probant. Oxfam a ensuite soulevé la question au niveau national avec le chef d'État et la brigade a été sommée de quitter les lieux.

Le référencement informé

En plus d'identifier les risques et les menaces de protection locales, les SPC reçoivent de l'aide pour effectuer une cartographie des services de protection et de prise en charge locaux (ex. médicaux, légaux, administratifs, coutumiers et psychosociaux). La cartographie identifie les lieux où les services se trouvent, les actes qu'ils fournissent et les conditions d'accès et des informations supplémentaires (ex. s'il y a des frais ou si le service est gratuit). Les SPC sont soutenus pour mener des activités de sensibilisation locale, afin d'encourager l'autoréférencement des victimes et des survivants. Deux membres du CPC sont également désignés comme points focaux chargés du référencement et sont en mesure de fournir des informations et d'orienter les individus vers le service approprié en cas de besoin.